

Avant-dernière version de la notice "UNION EUROPEENNE" publiée en 2018 dans le *dictionnaire de la régionalisation du monde* dirigé par Yann Richard et Nora Mareï aux éditions Atlande.

Auteur : S. Kahn

On ne le dit pas assez : la construction européenne est un projet fondamentalement géographique. Précisément car il s'agit d'associer des territoires nationaux. Parcequ'elle mutualise des souverainetés étatiques, la construction européenne a pour but de mutualiser des territoires. Avec la construction européenne, les communautés nationales découplent l'exercice de la souveraineté nationale du territoire national. Chaque pays demeure, avec son territoire national, mais ces territoires nationaux ont perdu leur dimension sacrée avec le discrédit du nationalisme consécutif à la guerre de trente ans 1914-1945. Ils deviennent susceptibles d'être les territoires d'une souveraineté co-exercée en commun avec d'autres communautés nationales dans une mutualisation permise par ce changement de paradigme idéologique comme par un regard lucide sur l'intérêt national de chaque pays.

La construction européenne invente donc une nouvelle territorialité. Celle-ci est feuilletée, hybride, intriquée. Dire qu'elle est à plusieurs échelles ne suffit pas à la caractériser. Car la notion d'échelle n'est sans doute pas pertinente pour la caractériser. En effet, le territoire de la construction européenne est lui même à plusieurs échelles : la souveraineté européenne s'exerce aussi bien à l'échelle dite locale qu'à l'échelle dite européenne, en passant bien sûr, par l'échelle dite nationale.

Il y a territoire européen dans la mesure où du pouvoir européen - appelons le communautaire - produit du territoire, ou bien participe de la production de territoire. Aussi le rond point ou l'autoroute ou le réseau internet co-financé par des crédits communautaires de la politique dite régionale de l'UE est-il autant du territoire européen que du territoire municipal ou local. De même, la totalité de chaque territoire national de tout Etat membre de la zone euro est du territoire européen - communautaire. Dans l'exercice de la politique monétaire de la zone euro, toute décision et toute politique publique fait du territoire national un territoire européen. Il est en même temps l'un et l'autre. Il l'est d'autant plus que l'exercice du pouvoir européen - la souveraineté communautaire - est co-produite et co-exercée par les gouvernements des Etats membres en même temps et collectivement. Chaque "Bercy" est ainsi à la fois le bras armé d'un pouvoir national qui s'exerce sur le seul territoire national ; mais aussi le bras armé d'un pouvoir communautaire qui s'exerce sur le territoire national ; mais aussi le co-concepteur d'un pouvoir communautaire qui va s'exercer sur 18 autres territoires nationaux; mais aussi et enfin le bras armé d'un pouvoir communautaire qui s'exerce sur un territoire européen dont le territoire national est alors un territoire provincial (régional). Tout cela est vrai en même

temps. Et est l'effet d'un projet très simple : la mutualisation des politiques publiques et l'exercice conjoint de la souveraineté territoriale.

Cette réalité et ce projet font de l'Union européenne une construction territoriale et politique inédite dans l'espace mondial. On le réalise d'autant mieux en s'éclairant du célèbre opuscule de Kant, qu'il publia en 1795 : *Vers la paix perpétuelle*. Cent cinquante ans plus tard, l'esprit de la construction européenne s'y trouve. Ce que vise Kant dans sa condamnation de la guerre et dans l'établissement de trois « principes définitifs » propres à fonder la paix perpétuelle, ce n'est pas seulement un monde sans conflit armé. La paix romaine, par exemple, n'était pas une paix perpétuelle. Kant vise une situation où les Etats ont cessé de choisir le rapport de force et de domination. Le projet d'une paix perpétuelle n'est pas un traité de paix, qui vient sanctionner, avec la fin des hostilités ou d'un conflit armé, un rapport de force entre belligérants et un équilibre de puissance. Car, note Kant, tout traité est dans les faits destiné à être rompu. Ni traité ni Etat mondial, la paix perpétuelle est donc le projet d'une société de nations libres, chacune respectant l'autonomie de toutes dans une *alliance de paix*. Kant précise que la paix entre les peuples ne peut se confondre avec un *Etat des peuples*, c'est à dire un Etat qui engloberait tous les peuples. Cet horizon mondial d'une *alliance* des peuples et des Etats qui renonce à la hiérarchie des Etats, au nationalisme et aux rapports de force et de domination, il se trouve qu'elle a été et demeure mise en oeuvre par l'intégration européenne.

L'Union européenne est en effet un système et un régime politiques qui mutualise les territoires et les souverainetés nationaux. Dans ce système, les périphéries et les petites entités territoriales ont autant de considération et de voix au chapitre que les grandes. En cela, l'UE est un anti-empire. Son expansion territoriale et son rayonnement sur ses marges sont le fruit de son attractivité et d'adhésions volontaires. Dès son origine, la CEE a été conçue pour mettre fin à toute hégémonie d'un grand pays ou d'une alliance de grands pays sur les autres. La Commission européenne aujourd'hui si décriée alors qu'elle est, avec le parlement européen élu au suffrage universel direct, garante de la fabrique d'un intérêt général communautaire, a été imposée dans le traité de Rome à la France, la RFA et l'Italie par le Bénélux pour cette double raison, tandis que personne n'a forcé ces trois "grands" pays à l'accepter, au contraire. Par la suite, le couple franco-allemand, bien que cela fasse partie de sa dimension mythique, ne s'est jamais transformé en centre dominant et imposant ses volontés et sa politique aux autres membres (à ce jour, un contre-exemple fait exception à cette règle : celui de la Grèce contraint par les 18 autres membres de la zone euro depuis juillet 2015). On a pu, successivement ou ensemble, parler d'Europe française, d'Europe anglaise, d'Europe allemande, de fracture nord-sud, de clivage ouest-est, de vieille Europe, de nouvelle Europe... : on ne saurait mieux dire que la construction européenne est un système territorial sans centre ni *hegemon* : une république d'Etats-nations post-nationalistes mutualisant

leurs territoires. Au pire, l'UE est une AG de copropriétaires ; au mieux elle est une alliance kantienne révolutionnaire d'Etats libres fondée sur le droit et la raison.